

**REGLEMENT DU JEU**  
**“COUPE DU MONDE@ AUCHANDRIVE”**

**Article 1. Organisation**

La société CHRISTAL S.A, société anonyme, dont le siège social est établi au 5, Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) de Luxembourg sous le numéro B. 105.408, (ci-après la « **Société organisatrice** ») organisent une série de jeux gratuits sans obligation d'achat, intitulé « **Coupe du Monde@ Auchandrive** » (ci-après le « **Jeu** »).

**Article 2. Durée**

Le Jeu a lieu du 11 juin 2014 au 13 juillet 2014 inclus.

La Société organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à écourter, proroger, suspendre, modifier la durée du Jeu ou annuler celui-ci.

Dans de telles circonstances, la Société organisatrice met à disposition les moyens techniques nécessaires pour informer les participants.

En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

**Article 3. Conditions générales de participation**

**3.1.** La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement en toutes ses stipulations.

**3.2.** Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

**3.3.** La participation au Jeu est ouverte aux adultes de plus de dix-huit (18) ans et aux mineurs de plus de 16 (seize) ans avec autorisation parentale ou émancipés quelque soit leur nationalité, résidant au Luxembourg ou à l'étranger.

Les mineurs de plus de 16 (seize) ans non émancipés sont admis à participer au Jeu susvisée, à la condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale l'autorisation de le faire. Le fait pour eux de participer implique qu'ils ont obtenu cette autorisation. La Société organisatrice se réserve le droit d'en demander la justification écrite, à tout moment et de procéder à toutes les vérifications nécessaires. Tout mineur participant qui ne serait pas en mesure de fournir cette justification perdra le bénéfice du Lot (tel que défini ci-après) et sera exclu du Jeu.

**3.4.** Les membres du personnel de la Société organisatrice, ainsi que les membres de leur famille, y compris les concubins, ne sont pas autorisés à participer au Jeu.

#### **Article 4. Modalités de participation et déroulement du Jeu**

**4.1.** Pour participer au tirage au sort et tenter de gagner pour chacune des Semaines 1 à 5 du Jeu, telles que définies à l'article 5.1 ci-dessous, un des lots (tel que défini à l'article 5.1 ci-dessous), les participants doivent :

- disposer d'un compte client Auchan Drive, étant précisé que la création d'un compte client Auchan Drive n'est soumise à aucune obligation d'achat ;

**et**

- soit, pour ceux ayant effectués un achat sur le site [www.auchandrive.lu](http://www.auchandrive.lu) et ayant accepté le présent Règlement lors de leur commande, déposer le ticket client qui leur a été remis lors du retrait de leur commande dans l'une des urnes prévues à cet effet situées aux points de retrait Auchan Drive La Cloche d'Or, Auchan Drive Munsbach ou Auchan Drive Foetz, pendant les jours d'ouverture et pendant les heures d'ouverture respectives de chacun de ces points de retrait jusqu'au dimanche à 13:00 heures pour chacune des Semaines 1 à 5 du Jeu, telles que définies à l'article 5.1 ci-dessous ;
- soit, pour les autres, compléter le bulletin mis à leur disposition à l'accueil des points de retrait Auchan Drive situés à La Cloche d'Or , à Munsbach ou à Foetz par leur nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone, numéro de carte Auchan Drive le cas échéant et, avoir accepté le

présent Règlement en cochant la case prévu à cet effet sur ledit bulletin. Le bulletin dûment complété devra être déposé dans l'une des urnes prévues à cet effet situées dans les points de retrait Auchan Drive La Cloche d'Or, ou Auchan Drive Munsbach ou Auchan Drive Foetz, pendant les jours d'ouverture et pendant les heures d'ouverture respectives de chacun de ces points de retrait jusqu'au dimanche à 13:00 heures pour chacune des Semaines 1 à 5 du Jeu, telles que définies à l'article 5.1 ci-dessous ;

**4.2.** Le Jeu est limité à une seule participation par personne par Semaine (telle que définie à l'article 5.1. ci-dessous) et par point de retrait.

**4.3.** En participant au Jeu et en acceptant le présent Règlement, les gagnants, désignés conformément à l'article 5.1 ci-dessous, et le cas échéant leurs représentants légaux, acceptent d'être photographiés lors de la remise de leur Lot, et autorisent la Société organisatrice à utiliser si elle le souhaite les photographies ainsi prises lors de la remise de leur Lot dans le cadre de toute opération de communication autour des résultats du Jeu, y compris sur Internet, et notamment sur le site, [www.auchandrive.lu](http://www.auchandrive.lu) et sur les pages Facebook relatives à l'enseigne Auchan Drive Luxembourg.

**4.4.** Tout bulletin incomplet ou incorrect, tout non-respect, toute fraude ou tentative de fraude de la part d'un participant, et tout comportement ou refus de respecter les règles exposées aux articles 4.2 et 4.3 ci-dessus entraîne la disqualification du Jeu et la perte de tout droit au Lot.

## **Article 5 : Lot et attribution**

**5.1.** Les lots (les « **Lots** ») à gagner sont les suivants :

- Semaine 1 (du 11 juin 2014 au 15 juin 2014) : 1 kit de football (comprenant 1 goal dépliant, 1 ballon de football et un mini sac à dos) d'une valeur approximative de 50 euros, dans chacun des points de retrait « Auchan Drive » (soit 3 kits par semaines) ;
- Semaine 2 (du 16 juin 2014 au 22 juin 2014) : 1 kit de football (comprenant 1 goal dépliant, 1 ballon de football et un mini sac à dos) d'une valeur approximative de 50 euros, dans chacun des points de retrait « Auchan Drive » (soit 3 kits par semaines)
- Semaine 3 (du 23 juin 2014 au 29 juin 2014) : 1 kit de football (comprenant 1 goal dépliant, 1 ballon de football et un mini sac à dos) d'une valeur approximative de 50 euros, dans chacun des points de retrait « Auchan Drive » (soit 3 kits par semaines)

- Semaine 4 (du 30 juin 2014 au 06 juillet 2014) : 1 kit de football (comprenant 1 goal dépliant, 1 ballon de football et un mini sac à dos) d'une valeur approximative de 50 euros, dans chacun des points de retrait « Auchan Drive » (soit 3 kits par semaines)
- Semaine 5 (du 07 juillet 2014 au 13 juillet 2014) : 1 kit de football (comprenant 1 goal dépliant, 1 ballon de football et un mini sac à dos) d'une valeur approximative de 50 euros, dans chacun des points de retrait « Auchan Drive » (soit 3 kits par semaines)

**5.2.** Un gagnant par semaine et par point de retrait, soit au total 15 gagnants, sera désigné par tirage au sort .

Le tirage au sort sera effectué :

- Pour la Semaine 1 (telle que définie à l'article 5.1 ci-dessus), le lundi 16 juin 2014 à 14 heures;
- Pour la Semaine 2 (telle que définie à l'article 5.1 ci-dessus), le mardi 24 juin 2014 à 14 heures;
- Pour la Semaine 3 (telle que définie à l'article 5.1 ci-dessus), le lundi 30 juin 2014 à 14 heures;
- Pour la Semaine 4 (telle que définie à l'article 5.1 ci-dessus), le lundi 07 juillet 2014 à 14 heures;
- Pour la Semaine 5 (telle que définie à l'article 5.1 ci-dessus), le lundi 14 juillet 2014 à 14 heures

Les gagnants seront informés par appel téléphonique et/ou courrier électronique et/ou via la page Facebook auchandrive.lu dans les meilleurs délais

**5.3.** Les Lots sont à retirer jusqu'au 31 aout 2014 au plus tard, à l'accueil du point de retrait Auchan Drive dans lequel le gagnant a participé au Jeu, pendant les jours et heures d'ouverture dudit point de retrait, sur présentation d'une pièce d'identité. Les mineurs de plus de 16 (seize) ans pourront se voir refuser l'attribution du Lot s'ils ne sont pas en mesure de justifier de l'autorisation de leurs représentants légaux ou de leur émancipation le cas échéant.

**5.4.** Les Lots ne peuvent donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

**5.5.** Tout Lot non réclamé dans le délai susvisé sera considéré comme abandonnés par le gagnant.

#### **Article 6 : Contestation du Jeu**

La détermination du gagnant ne pourra donner lieu à aucun recours, sous réserve des dispositions impératives de la loi luxembourgeoise.

#### **Article 7 : Limitation de responsabilité**

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tous faits qui ne lui seraient pas imputables, notamment en cas de force majeure, susceptibles de perturber, modifier ou annuler le Jeu.

La Société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver au gagnant pendant la jouissance du Lot.

#### **Article 8 : Divisibilité**

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait affecter la validité des autres clauses du règlement lui-même.

#### **Article 9 : Données personnelles**

Les données à caractère personnel des participants recueillies dans le cadre du Jeu pourront faire l'objet d'un traitement automatisé par la Société organisatrice afin de déterminer le gagnant du Jeu et de communiquer avec ce dernier.

Elles ne seront pas utilisées à des fins de prospection par la Société organisatrice et/ou ses filiales, sauf accord préalable des participants.

Conformément à la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, chaque participant dispose, sous réserve de justifier d'un intérêt légitime, du droit d'obtenir, sans frais, l'accès aux données le concernant, la confirmation que des données le concernant sont ou ne sont pas traitées, ainsi que des informations portant au moins sur les finalités du traitement, sur les catégories de données sur lesquelles il porte et les destinataires ou les catégories de destinataires auxquels les données sont communiquées. Le Client dispose également d'un droit de rectification des données personnelles le concernant, et

d'un droit d'opposition à la collecte de ces données, sous réserve de justifier de raisons prépondérantes et légitimes.

Chaque participant peut exercer ces droits auprès du service client de la Société Organisatrice.

Les données collectées seront conservées pendant la durée nécessaire à l'attribution de chacun des Lots.

### **Article 10 : Dépôt et consultation du Règlement du Jeu**

**10.1.** Le règlement est déposé auprès des huissiers de justice Carlos CALVO / Frank SCHAAL dont l'étude est située 65, rue d'Eich à L-1461 Luxembourg.

**10.2.** Le texte complet du règlement est disponible sur le site Internet [www.auchandrive.lu](http://www.auchandrive.lu). Il est par ailleurs envoyé gratuitement par la Société organisatrice à toute personne qui en fait la demande.

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés sous forme d'un timbre postal au tarif en vigueur.

La demande devra être faite par écrit à l'adresse de la Société organisatrice visé en tête des présentes en précisant ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville).

Aucune demande de remboursement de timbre ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et aucune demande ne pourra être effectuée par téléphone.

Les demandes de remboursement de timbre seront honorées dans un délai de quatre (4) semaines à partir de la réception de la demande écrite.

Le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement est limité à un seul par foyer (même nom, même adresse).

**10.3.** Un spécimen de bulletin d'inscription ainsi qu'un exemplaire du matériel publicitaire pour la promotion du Jeu sont également déposés avec le présent règlement.

**Article 11 : Loi applicable**

Le Jeu et le présent règlement sont régis par le droit luxembourgeois.

Règlement déposé en l'étude des huissiers de justice Carlos CALVO / Frank SCHAAL  
demeurant à L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich

Le 10 juin 2014.

**Annexes :**

- Spécimen de bulletin d'inscription ;
- matériel publicitaire pour la promotion du Jeu.

NON-ACTIVATED VERSION  
[www.avs4you.com](http://www.avs4you.com)